



L'enseignement supérieur face à des étudiants plus mobiles

Marie Garcia⁽¹⁾

L'économie du savoir est confrontée à de nombreux enjeux qui prennent une ampleur nouvelle dans le contexte actuel : crise économique et besoin de maîtrise des dépenses publiques, évolution technologique et partage des connaissances, accroissement des effectifs et mobilité internationale croissante.

Le système de financement des études supérieures doit permettre aux établissements de répondre à ces enjeux en termes de qualité de l'enseignement, d'accessibilité des formations pour les individus de condition plus modeste et d'attractivité pour les étudiants étrangers dans un contexte de plus grande mobilité. À ces fins, plusieurs pays ont entamé des réformes du financement de leurs établissements depuis les années 1990, dans le sens d'une augmentation générale des frais de scolarité pour l'ensemble des étudiants et d'un renforcement des dispositifs d'aides publiques ciblées.

Les disparités des systèmes de financement restent cependant marquées entre les pays de l'OCDE⁽²⁾. Le montant investi dans l'enseignement supérieur et la répartition des dépenses entre les acteurs publics et privés font apparaître trois modèles-type de financement de l'enseignement supérieur, entre les pays anglo-saxons⁽³⁾, les pays d'Europe du nord⁽⁴⁾ et les pays d'Europe occidentale⁽⁵⁾. L'efficacité de ces modèles au regard des objectifs de qualité, d'accessibilité et d'attractivité de l'enseignement est variable.

(1) Elève ENS Rennes, stagiaire au CAE

(2) Voir le rapport de l'OCDE (2015) : *Regards sur l'éducation 2015 : Les indicateurs de l'OCDE*, OECD Publishing.

(3) États-Unis, Royaume-Uni, Canada, Australie, Nouvelle-Zélande

(4) Norvège, Suède, Finlande et également Danemark

(5) France, Allemagne, Belgique, Autriche, Pays-Bas, Italie, Espagne, Irlande

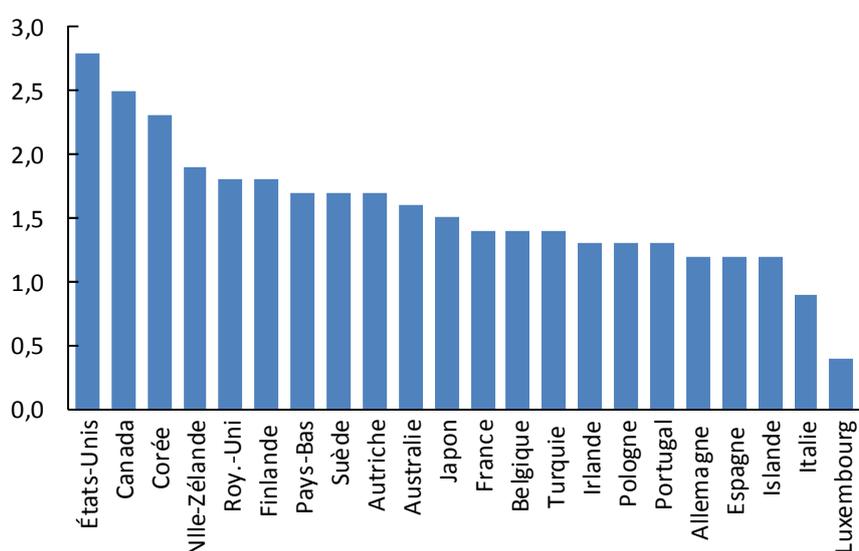
1. L'investissement dans l'enseignement supérieur

1.1. Une forte disparité des niveaux d'investissement et de dépenses par étudiant

Les niveaux de dépenses dans l'enseignement supérieur, malgré toutes les limites que cette mesure comporte en l'absence de contrôle sur l'efficacité des moyens alloués, permettent d'apprécier l'effort d'investissement de chaque pays. Les budgets accordés aux établissements déterminent les salaires des enseignants, l'offre de services et les conditions d'accueil des étudiants, les investissements consentis pour favoriser l'internationalisation, les efforts réalisés en termes de recherche et développement ou encore l'essor de l'enseignement en ligne.

L'effort financier pour l'enseignement supérieur en pourcentage du PIB donne une première indication des positions respectives des pays au sein de l'OCDE. En 2012, les dépenses publiques et privées d'enseignement supérieur représentaient moins de 1,5 % du PIB dans les pays d'Europe occidentale (1,4 % en France et 1,2 % en Allemagne) alors que ces dépenses avoisinent les 1,7 % dans les pays nordiques et atteignent 2,5 % du PIB pour le Canada ou 2,8 % pour les États-Unis (graphique 1).

Graphique 1 : Niveau des dépenses publiques et privées, en % du PIB, 2012

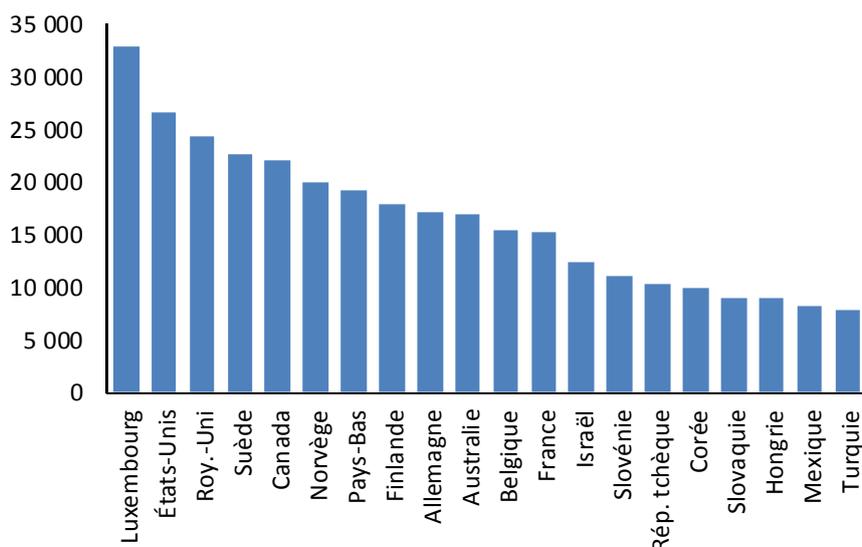


Source : OCDE (2015) : *Regards sur l'éducation 2015 : Les indicateurs de l'OCDE*, OECD Publishing.

Cet indicateur peut cependant être frustrant dans la mesure où les situations démographiques sont très distinctes d'un pays à l'autre, suivant les proportions de jeunes à former. C'est pourquoi il peut être préférable de comparer le montant des dépenses par étudiant, qui est indépendant de la démographie.

Le graphique 2 fait apparaître des écarts importants entre les pays de l'OCDE. Les pays anglo-saxons, notamment les États-Unis et le Royaume-Uni, investissent plus de 24 000 dollars (ppa) (en parité de pouvoir d'achat) par étudiant, devant les pays nordiques, aux alentours de 20 000 dollars (ppa), et les pays d'Europe occidentale, dont la France, aux alentours de 15 000 dollars (ppa).

Graphique 2 : Montant des dépenses publiques et privées d'enseignement supérieur, par étudiant et par an, en dollars (ppa), 2012



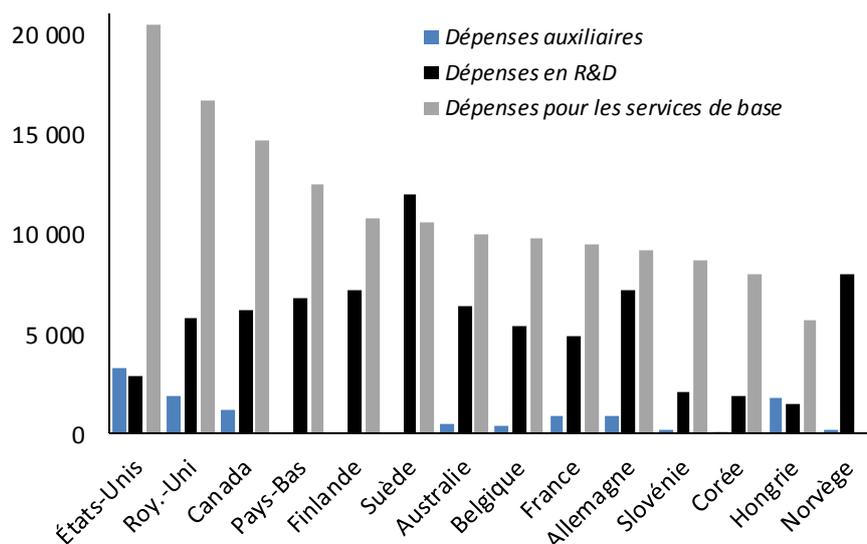
Source : OCDE (2015) : *Regards sur l'éducation 2015 : Les indicateurs de l'OCDE*, OECD Publishing.

Ces écarts sont encore plus significatifs en décomposant les dépenses entre les services d'éducation offerts aux étudiants, les services auxiliaires et les activités de recherche et développement (graphique 3). La comparaison des dépenses par étudiant hors activité de R&D est plus pertinente dans la mesure où la recherche n'est pas rattachée aux mêmes organismes selon les pays. Elle dépend des établissements d'enseignement supérieur dans certains pays, entraînant une hausse importante des dépenses par étudiant, tandis qu'elle se place dans d'autres institutions publiques ou dans le secteur de l'industrie dans d'autres pays.

Les pays anglo-saxons consacrent un montant et une part bien plus importants aux services d'éducation que les pays européens : les dépenses par étudiant hors R&D sont supérieures à 15 000 dollars (ppa) et peuvent atteindre plus de 23 000 dollars (ppa) dans le cas des États-Unis.

Les pays nordiques consacrent un montant presque équivalent de dépenses par étudiant pour les services d'éducation à celui de dépenses en R&D. À l'aune des dépenses par étudiant hors recherche, les écarts se réduisent ainsi entre les pays nordiques et les pays d'Europe occidentale : les dépenses s'échelonnent de 10 000 à 12 000 dollars (ppa) par étudiant pour l'Allemagne, la France, la Belgique, et les pays scandinaves. Les pays nordiques se distinguent des pays d'Europe continentale avant tout pour leur niveau élevé de dépenses en recherche de 7 136 dollars (ppa) pour la Finlande à 11 945 pour la Suède.

Graphique 3 : Répartition par type de dépenses par étudiant, en dollars (ppa), 2012



Lecture : Le montant des dépenses pour les services d'éducation n'est pas fourni pour la Norvège.

Source : OCDE (2015) : *Regards sur l'éducation 2015 : Les indicateurs de l'OCDE*, OECD Publishing.

1.2. Répartition du financement public/privé et montant des dépenses par étudiant

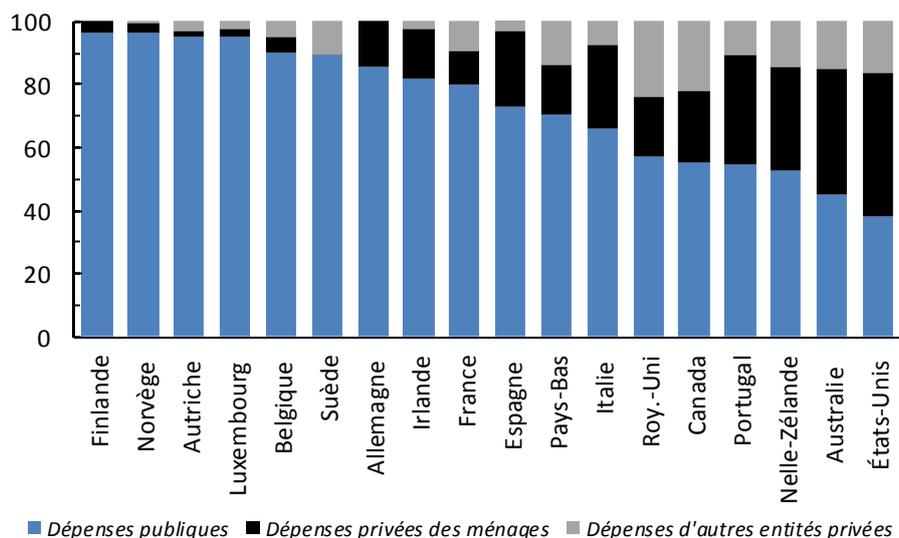
La répartition du financement des établissements d'enseignement supérieur varie selon les pays de l'OCDE en fonction de la part prise en charge par la collectivité publique, les ménages ou des entités privées (souvent des entreprises). En moyenne, le financement privé couvre 30% des dépenses mais ce taux est bien plus élevé pour les pays anglo-saxons que pour les pays européens (graphique 4).

Dans les pays anglo-saxons, les dépenses privées à la charge des ménages représentant entre 20 % et 45 % du financement total des établissements. Ce sont également les pays où les entités privées participent le plus au financement des établissements supérieurs, à hauteur de 15 à 25 % des dépenses totales.

En Europe occidentale, le financement des établissements supérieurs est en grande partie à la charge des pouvoirs publics qui représentent des deux tiers à 90 % du financement total.

Dans les pays nordiques, les dépenses sont presque entièrement prises en charge par la collectivité. Le financement public représente entre 90 et 96 % du financement total.

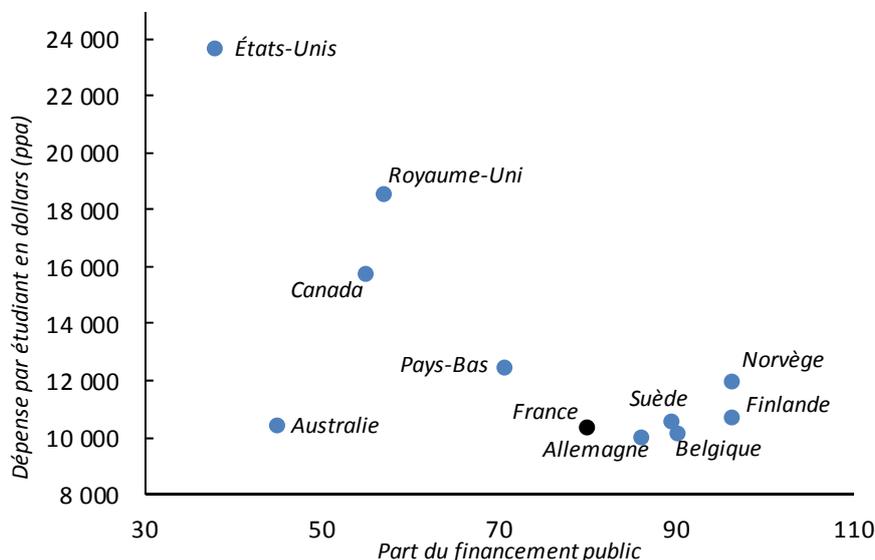
Graphique 4 : Répartition en pourcentage des dépenses entre acteurs publics et privés, 2012



Source : OCDE (2015) : *Regards sur l'éducation 2015 : Les indicateurs de l'OCDE*, OECD Publishing.

En focalisant l'analyse sur les dépenses par étudiant hors recherche, un lien ressort clairement entre la part de financement public et le montant des dépenses par étudiant. On relève de fait que les dépenses par étudiant sont les plus élevées aux États-Unis, au Royaume-Uni et au Canada, où les financements privés sont également les plus importants. À l'inverse, dans les pays européens, la part élevée du financement public semble aller de pair avec un montant plus faible de dépenses par étudiant (graphique 5).

Graphique 5 : Dépenses par étudiant hors recherche et part du financement public de l'enseignement supérieur, 2012



Source : OCDE (2015) : *Regards sur l'éducation 2015 : Les indicateurs de l'OCDE*, OECD Publishing.

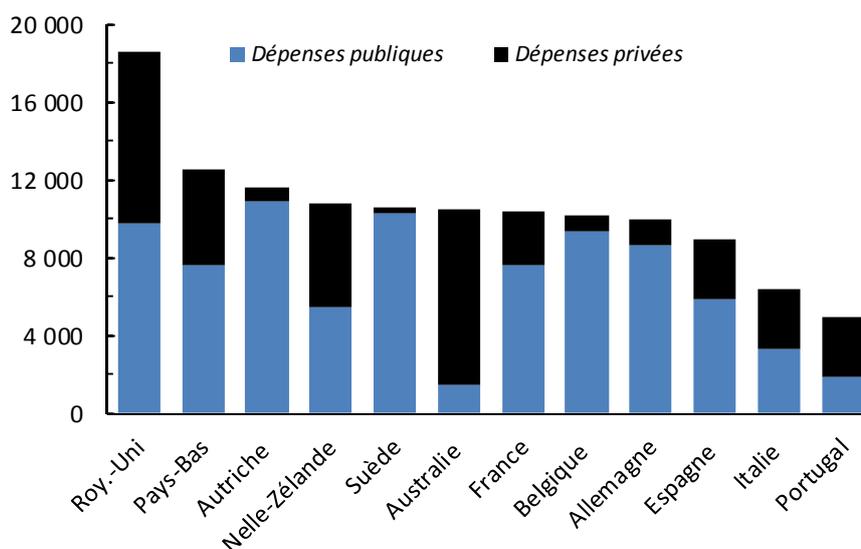
Il est intéressant de noter qu'au Royaume-Uni, la part plus importante du financement privé dans le financement total des établissements ne signifie pas pour autant que l'État investit moins en valeur absolue dans l'enseignement supérieur par étudiant que ses partenaires européens⁽⁶⁾.

(6) La répartition de la dépense par étudiant hors recherche entre part publique et part privée n'est malheureusement pas disponible pour les États-Unis et le Canada.

Suite à la réforme du financement de l'enseignement supérieur en 2012, les frais de scolarité ont presque triplé Outre-Manche pour atteindre 9 000 livres sterling par étudiant et par an. La part de financement privé dans le total des dépenses a donc fortement augmenté. Mais l'État ne s'est pas désengagé puisque les dépenses publiques annuelles hors R&D par étudiant atteignent 9 775 dollars (ppa), montant légèrement inférieur à la Suède (10 261 dollars ppa) mais supérieur à l'Allemagne (8 648 dollars ppa) ou à la France (7 646 dollars ppa) (graphique 6).

Il semble ainsi que la diversification des sources de financement a permis au Royaume-Uni d'investir davantage dans la qualité des offres de formation, dans les services fournis aux étudiants et dans le recrutement de personnels enseignants.

Graphique 6 : Montant des dépenses publiques et privées par étudiant (hors recherche) en dollars (ppa), 2012



Source : OCDE (2015) : *Regards sur l'éducation 2015 : Les indicateurs de l'OCDE*, OECD Publishing.

Toutefois, si le Royaume-Uni fait figure d'exception en Europe, l'absence de données sur les dépenses hors R&D concernant les États-Unis et le Canada notamment ne permet pas d'étendre le constat à d'autres pays.

2. L'accessibilité aux formations de l'enseignement supérieur

2.1. Les montants des frais de scolarité dans l'OCDE

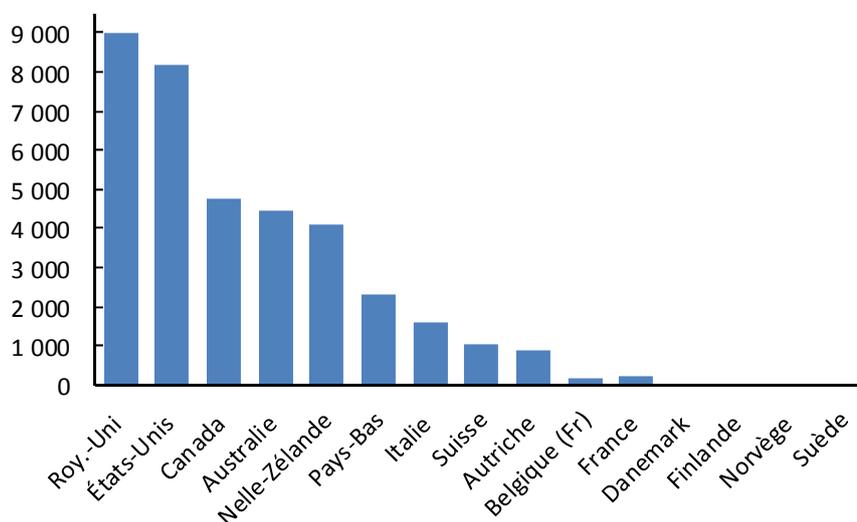
L'importance des dépenses privées pose également la question de l'accessibilité aux formations de l'enseignement supérieur. Si les frais de scolarité permettent d'augmenter les budgets à la disposition des établissements pour les aider à maintenir, voire renforcer, la qualité des formations et en concevoir de nouvelles, ils peuvent limiter l'accès à l'enseignement supérieur pour les individus de condition modeste en l'absence de dispositifs d'aides publiques adéquats.

Selon l'OCDE, le Royaume-Uni est le pays où les frais de scolarité en moyenne sont les plus importants depuis la réforme de 2012, suivi par les autres pays anglo-saxons, États-Unis, Canada, Australie puis Nouvelle-Zélande. Les frais de scolarité y sont supérieurs à 4 000 dollars (ppa) par an et par étudiant.

Les pays d'Europe occidentale appliquent des frais de scolarité bien plus modérés, inférieurs à 1 600 dollars (ppa), exception faite des Pays-Bas. Cependant, le resserrement des contraintes budgétaires a entraîné certains pays à accroître les frais d'inscriptions, par exemple en Autriche et en Italie.

Enfin, les étudiants des pays nordiques ne paient pas de frais de scolarité, le système de financement reposant sur une fiscalité du revenu plus élevée et plus progressive.

Graphique 7 : Frais de scolarité annuels moyens dans les établissements publics en licence ou niveau équivalent, 2013-2014



Lecture : Pour le Royaume-Uni, il s'agit d'établissements privés subventionnés par l'État mais il n'existe pas d'établissements publics pour ce niveau d'enseignement. Les frais se rapportent uniquement à l'Angleterre.

En France, les frais s'échelonnent de 215 à 715 dollars (ppa) pour les formations universitaires dépendant du ministère de l'enseignement supérieur.

Source : OCDE (2015) : *Regards sur l'éducation 2015 : Les indicateurs de l'OCDE*, OECD Publishing.

2.2. Les dispositifs de soutien à l'accès à l'enseignement supérieur

La généralisation des droits d'inscription doit conduire à une plus grande qualité d'enseignement et à une plus grande motivation à la réussite des élèves. Elle s'est accompagnée de dispositifs d'aides publiques dans presque tous les pays de l'OCDE, prenant la forme de bourses ou de prêts d'étude, ou d'une combinaison des deux. Ces dispositifs doivent répondre à des critères d'équité, en termes d'accès à l'enseignement supérieur, et d'efficacité, en termes d'incitation à l'effort pour les étudiants⁽⁷⁾.

Selon l'OCDE, les prêts d'étude répondent mieux au critère d'efficacité. Ils permettent une répartition plus large des ressources de par leur caractère d'investissement en capital humain : les prêts reportent une partie du coût de l'enseignement supérieur sur les revenus futurs des étudiants ayant bénéficié de ce système, en permettant aux universités de bénéficier immédiatement de ces ressources supplémentaires.

Toutefois, les prêts seraient moins efficaces que les bourses pour élargir l'accès à l'enseignement supérieur et encourager les jeunes de condition modeste à poursuivre leurs études. De plus, ils peuvent s'avérer moins efficaces que prévu et conduire à un endettement parfois excessif des étudiants qui, une fois entrés

(7) Voir Demeuse M. et A. Baye (2007) : « La Commission européenne face à l'efficacité et l'équité des systèmes éducatifs européens », *Éducation et Sociétés*, n° 20, février, pp. 105-119.

sur le marché du travail, ne peuvent rembourser la totalité de leur prêt. Cette forme d'aléa moral existe car les pays mettent en place des programmes de remise de dette, voire d'effacement de la dette, en fonction notamment du niveau de revenu du jeune travailleur. Pour les pays anglo-saxons par exemple, l'OCDE estime que de 2 % des prêts en Australie et en Nouvelle-Zélande à 10 % des prêts au Canada ne sont pas remboursés.

L'OCDE préconise ainsi d'allier des allocations dispensées sous condition de ressources à des prêts dont le remboursement est subordonné au revenu futur des étudiants⁽⁸⁾. Mais dans un contexte de contrainte budgétaire serrée, les pays sont limités dans l'octroi de bourses sous critères sociaux. Gary-Bobo et Trannoy (2015) évaluent alors la possibilité de financer les études supérieures par un impôt additionnel sur le revenu égal au montant des droits d'inscription⁽⁹⁾. Si cette formule présente l'avantage de répondre au problème d'anti-sélection dans l'accès au crédit, les auteurs concluent que la formule du prêt public réglementé à un remboursement contingent lui est supérieure.

On constate que dans les pays de l'OCDE où les frais de scolarité sont les plus élevés, les systèmes de soutien financier aux étudiants sont également plus développés et les taux d'accès en licence supérieurs à la moyenne.

Entre 85 à 92 % des étudiants bénéficient d'un prêt et/ou d'une bourse dans les pays anglo-saxons (graphique 8), ce qui tend à réduire le coût des études et augmenter les taux d'accès en licence⁽¹⁰⁾, qui s'échelonnent de 58 % pour le Royaume-Uni à 74 % pour la Nouvelle-Zélande et jusqu'à 90 % pour l'Australie, ce taux particulièrement élevé s'expliquant également par la présence massive d'étudiants en mobilité internationale. Le taux moyen d'accès en licence (71 %) demeure néanmoins bien supérieur à la moyenne de l'OCDE (56 %).

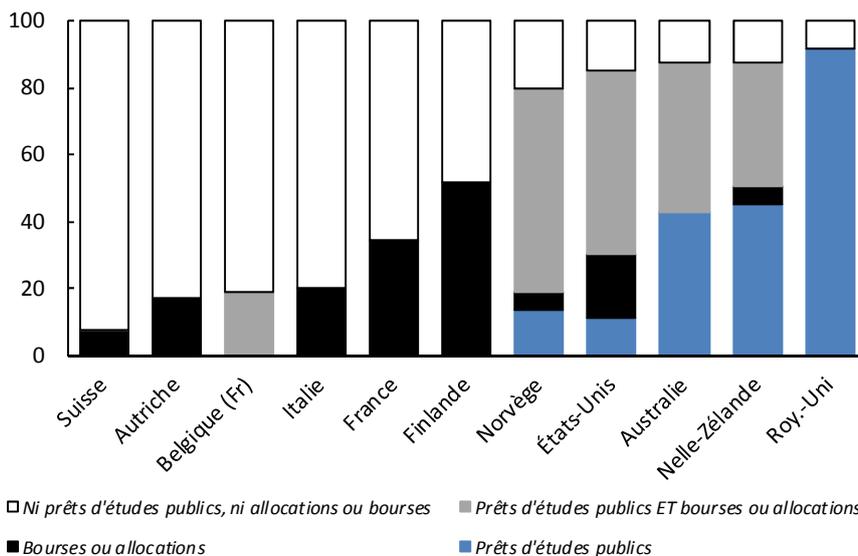
Le taux d'accès en licence est également supérieur à la moyenne de l'OCDE pour les pays d'Europe du Nord (59 %), qui proposent des aides pour plus de la moitié des étudiants même en l'absence de frais de scolarité. En Europe occidentale, où les systèmes d'aides publiques aux étudiants sont moins importants, le taux moyen d'accès en licence plus faible, de l'ordre de 52 %, malgré un coût des études largement inférieur aux pays anglo-saxons.

(8) OCDE (2012) : *Indicateurs de l'éducation à la loupe*, OECD Publishing.

(9) Gary-Bobo R. et A. Trannoy (2015) : « La crise du financement des universités françaises : Impôt sur le revenu des anciens étudiants ou prêt à remboursement contingent ? », *Regards croisés sur l'économie*, n° 16, février.

(10) Les taux d'accès à l'enseignement supérieur sont calculés par classe d'âge. Pour obtenir le taux d'accès net à un âge donné, on divise le nombre d'étudiants de cet âge inscrits dans une formation supérieure par l'effectif total de la population du groupe d'âge correspondant. Le taux d'accès global est obtenu en additionnant les taux d'accès pour chaque classe d'âge.

Graphique 8 : Pourcentage d'étudiants bénéficiant de prêts d'études et/ou de bourses ou allocations en licence, 2013-2014



Source : OCDE (2015) : *Regards sur l'éducation 2015 : Les indicateurs de l'OCDE*, OECD Publishing.

Les systèmes d'aides financières peuvent donc être un moyen efficace de promouvoir l'accès à l'enseignement supérieur et son équité, tout en partageant le coût de ce dernier entre l'État et les étudiants.

3. Frais de scolarité et mobilité internationale

Dans le contexte d'une mobilité croissante des étudiants et d'une concurrence accrue au sein de l'OCDE, se pose la question de l'attractivité des pays d'accueil et celle de la participation financière des pays d'origine ou des étudiants bénéficiaires lorsque le financement de l'enseignement supérieur repose en grande partie sur des recettes publiques locales.

3.1 L'internationalisation de l'enseignement supérieur

L'internationalisation de l'enseignement supérieur rend compte de plusieurs phénomènes : une progression importante des flux de mobilité individuelle, le développement de campus et de formations à l'étranger, la numérisation et l'essor de l'enseignement en ligne.

L'accroissement des flux de mobilité ne concerne plus uniquement les pays du Nord : les étudiants asiatiques représentaient 53 % de l'effectif mondial des étudiants en mobilité internationale en 2011, les étudiants européens 23 % et les étudiants africains 12 %. Les flux d'étudiants en provenance d'Amérique latine et Caraïbes (7 %) et d'Amérique du Nord (3 %) sont plus faibles.

Le nombre d'étudiants en mobilité internationale a doublé depuis le début du siècle pour atteindre plus de 4 millions de personnes en 2013. La concurrence s'intensifie, en particulier entre les pays de l'OCDE, pour attirer ces étudiants souhaitant suivre une formation à l'étranger. Les pays d'accueil restent majoritairement les pays du Nord : l'Allemagne, l'Australie, le Canada, les États-Unis, la France, le Japon et le Royaume-Uni accueillent plus de la moitié de l'effectif mondial d'étudiants en mobilité internationale.

La France accueille quatre fois plus d'étudiants internationaux qu'elle n'en envoie à l'étranger. Selon le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MENESR), en 2014-2015, la France a accueilli 289 274 étudiants de nationalité étrangère, soit un étudiant sur huit⁽¹¹⁾.

Près d'un étudiant sur deux est originaire d'Afrique et près d'un quart d'Afrique du Nord. À la rentrée 2013, le Maroc était le premier pays d'origine des étudiants étrangers (11,5 % des effectifs d'étudiants étrangers) suivi par la Chine (10,20 %), l'Algérie (7,4 %), la Tunisie (4 %) et l'Italie (3,2 %). Ces pays représentent près de 40 % de la mobilité entrante (tableau 1 et graphique 9).

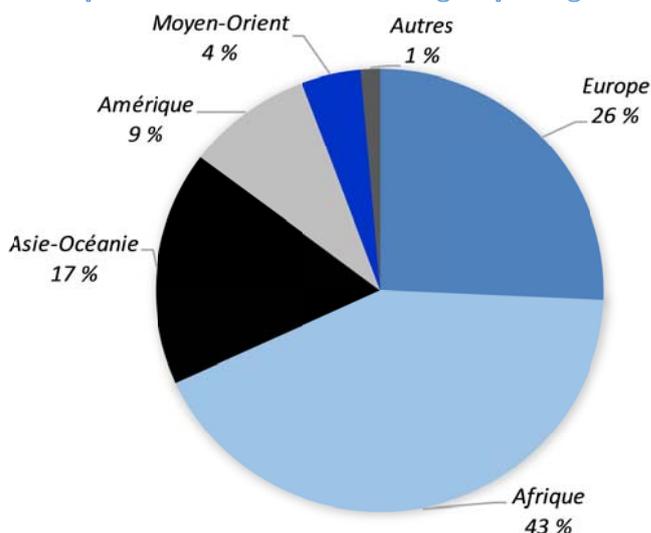
Tableau 1 : Les 20 premiers pays d'origine des étudiants internationaux en mobilité en France, 2013-2014

	Effectifs	Part (en %)
1. Maroc	33 899	11,5
2. Chine	30 176	10,2
3. Algérie	21 935	7,4
4. Tunisie	11 869	4,0
5. Italie	9 322	3,2
6. Allemagne	8 978	3,0
7. Sénégal	8 919	3,0
8. Cameroun	7 279	2,5
9. Espagne	6 363	2,2
10. Viêt Nam	6 235	2,1
11. Brésil	5 148	1,7
12. Russie	5 101	1,7
13. Côte d'Ivoire	5 051	1,7
14. États-Unis	4 909	1,7
15. Liban	4 607	1,6
16. Roumanie	4 572	1,5
17. Gabon	4 201	1,4
18. Portugal	4 134	1,4
19. Belgique	4 040	1,4
20. Royaume-Uni	3 982	1,3

Source : MENESR-DGESIP-DGRI-SIES

(11) Dauphin L. (2015) : « Les étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur », Fiche n° 13 in *L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France*, n° 8, ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MENESR), juin.

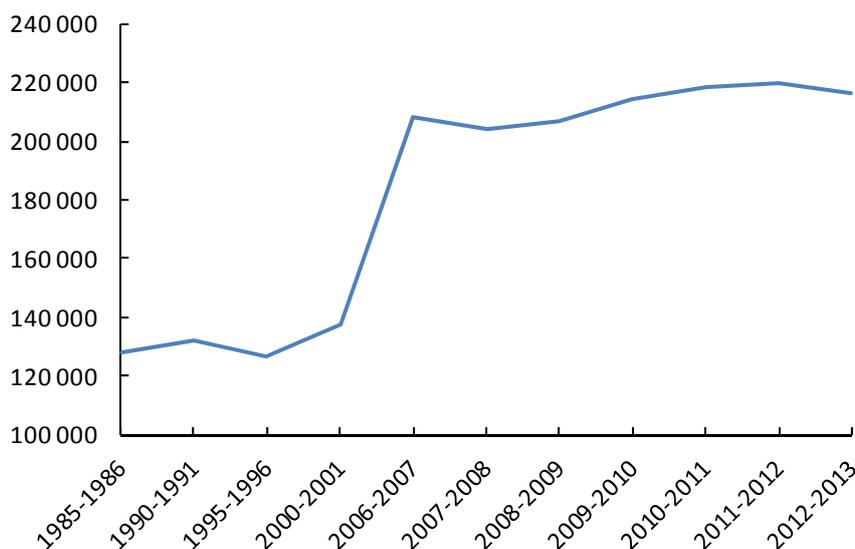
Graphique 9 : Répartition des étudiants étrangers par région d'origine, 2014-2015



Source : MENESR-DGESIP-DGRI-SIES.

Dans les universités françaises, l'accroissement des flux internationaux de mobilité étudiante a été particulièrement marqué du début des années 2000 jusqu'en 2006-2007. On observe depuis une stagnation du nombre d'étudiants étrangers (graphique 10).

Graphique 10 : Effectifs d'étudiants de nationalité étrangère dans les universités françaises



Source : MENESR-DGESIP-DGRI-SIES.

Ces chiffres n'intègrent pas les étudiants étrangers suivant une formation dans un établissement privé. Au total sur la décennie 2002-2012, on observe bien une progression de la part des étrangers dans la population étudiante, qui est passée de 10 à 12,1 %. En volume, le nombre d'étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur français est passé de 221 500 à 289 300, progressant ainsi de 31 %.

3.2. Les objectifs attendus d'une différenciation des frais de scolarité

Quel est l'enjeu du montant des frais de scolarité en termes d'attraction des étudiants étrangers ? Une étude du CEPII⁽¹²⁾ relativise l'importance de cette variable dans le choix du pays d'accueil en mettant en avant d'autres facteurs déterminants : proximité linguistique, présence de concitoyens déjà présents dans le pays d'accueil, distance entre le pays d'origine et le pays de destination, niveau des salaires des personnes qualifiées et qualité de l'enseignement supérieur dans les pays d'accueil. La capacité d'accueil et le coût de la vie sont également des variables contribuant à l'attractivité des pays.

De plus en plus de pays exigent des frais de scolarité plus élevés pour les étudiants étrangers dans l'objectif de desserrer la contrainte budgétaire des établissements d'enseignement supérieur, de miser davantage sur la qualité des formations et de permettre un accueil plus sélectif des étudiants par une politique de bourse adéquate⁽¹³⁾. Discriminer selon la nationalité des étudiants répond également à un souci d'équité fiscale en corrigeant le fait que les contribuables nationaux financent les études des étudiants étrangers, sans que le pays d'accueil n'en tire nécessairement les bénéfices si les étudiants formés quittent le pays d'accueil après la fin des études.

Selon l'OCDE, les pays d'accueil où les frais de scolarité sont intégralement à la charge des étudiants en mobilité internationale sont largement gagnants sur le plan financier. Il apparaît en effet que les frais de scolarité ne découragent pas nécessairement les candidats à la mobilité internationale pour autant que la qualité de l'enseignement et les avantages qu'ils peuvent en retirer soient à la hauteur de leur investissement. Ainsi, les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Australie sont les pays qui accueillent le plus d'étudiants en mobilité internationale, 35 % des effectifs mondiaux à eux seuls, or ces pays appliquent tous une différenciation importante des frais de scolarité pour les étudiants étrangers (ou uniquement non communautaire dans le cas du Royaume-Uni).

En 4^e position et accueillant 6 % de l'effectif total des étudiants étrangers en 2013, la France ne mène pas une telle politique de discrimination en fonction de la nationalité. La réglementation de l'Union européenne impose d'appliquer le même traitement en termes de frais de scolarité pour les ressortissants nationaux et les étudiants en mobilité internationale originaires des pays de l'UE ou de l'Espace économique européen (EEE)¹⁴. Un traitement différencié ne peut donc être appliqué que pour les pays tiers.

Certains pays européens ont ainsi fait le choix d'appliquer des frais de scolarité différents pour les étudiants en mobilité internationale et pour les ressortissants communautaires. C'est le cas notamment de la Suède, de l'Autriche, de la Belgique, des Pays-Bas, de la Pologne ou du Danemark. La France, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, le Portugal, la Suisse et la Hongrie n'ont pas fait ce choix, tandis que la Finlande, l'Islande, la Norvège, la Slovaquie et la Slovénie n'appliquent pas de frais de scolarité, ni pour les étudiants en mobilité internationale, ni pour les ressortissants européens (tableau 2).

La réglementation de l'Union européenne ne concerne toutefois que les universités publiques, les établissements privés étant libres de pratiquer des prix plus élevés pour les ressortissants non-membres de l'Union européenne.

(12) Voir Ragot L. (2013) : « Les étudiants étrangers : un enjeu de la politique migratoire », Lettre du CEPII, n° 338, décembre.

(13) Voir Charles N. et Q. Delpech (2015) : *Investir dans l'internationalisation de l'enseignement supérieur*, Rapport France Stratégie, janvier.

¹⁴ Les 28 États membres de l'UE et l'Islande, la Norvège et le Liechtenstein

Tableau 2 : Modèles de différenciation des frais de scolarité dans les pays de l'OCDE

Modèles de différenciation des frais de scolarité	Pays de l'OCDE
Frais de scolarité supérieurs pour les étudiants étrangers ou en mobilité internationale à ceux des ressortissants nationaux.	États-Unis, Australie, Nouvelle-Zélande, Canada, Royaume-Uni, Suède, Autriche, Belgique, Pays-Bas, Pologne, Danemark ^(*) .
Frais de scolarité identiques pour les étudiants étrangers ou en mobilité internationale et pour les ressortissants nationaux.	France, Allemagne, Italie, Espagne, Portugal, Suisse, Hongrie, Japon, Corée, Mexique.
Pas de frais de scolarité, ni pour les étudiants en mobilité internationale, ni pour les ressortissants nationaux.	Finlande, Islande, Norvège, Slovaquie, Slovénie.

Note : (*) Pour tous les pays européens : tarifs plus élevés pour les étudiants hors Union européenne et EEE uniquement.

Source : OCDE (2015) : *Regards sur l'éducation 2015 : Les indicateurs de l'OCDE*, OECD Publishing.

3.3. Quelques expériences de relèvement des frais de scolarité pour les étudiants non communautaires

Une augmentation modeste des frais de scolarité a un faible impact sur le nombre d'inscription d'étudiants étrangers⁽¹⁵⁾. Par exemple en Autriche, le gouvernement a introduit entre 2001 et 2008 des frais d'inscriptions à l'université d'ampleur relativement modérée (363,36 euros par semestre s'il s'agit d'étudiants autrichiens ou de l'Union européenne, le double pour ceux issus d'autres pays), représentant moins de 10 % du coût réel. Le nombre total d'étudiants étrangers inscrits dans les universités autrichiennes a sensiblement diminué la première année (-10%) suivant cette réforme. Cependant les inscriptions sont reparties à la hausse dès l'année suivante et au final, de 2001 à 2008, le nombre d'étudiants étrangers a augmenté de 41%¹⁶ en Autriche dans un contexte de mobilité internationale accrue.

Cependant, une augmentation conséquente des frais de scolarité pour les étudiants étrangers afin de revaloriser le budget des établissements d'enseignement et/ou d'améliorer la qualité de leur cursus a des conséquences plus marquées. L'instauration de frais de scolarité au coût complet des formations pour les étudiants étrangers en 1979 puis seulement non communautaires au Royaume-Uni (940 livres sterling pour les *under-graduates* et 1 230 livres pour les *post-graduates*) et au Danemark en 2006 (de 6 000 à 13 000 euros (ppa) selon les formations) a entraîné une baisse drastique des flux d'étudiants internationaux à court terme. Mais à long terme, le nombre d'étudiants étrangers se rapproche de son niveau initial. On note une recomposition des origines géographiques des étudiants : le nombre d'étudiants originaire d'Asie et d'Amérique latine recule, tandis que les étudiants originaires d'Afrique progressent grâce aux politiques ciblées de bourses⁽¹⁷⁾.

Une réforme similaire a vu le jour en Suède en 2011. Les frais de scolarité pour les étudiants non communautaires sont passés en moyenne à 12 455 euros (ppa) pour un programme de master et au minimum de 7 185 pour une année. Les seuls effets pouvant être appréciés à ce stade sont ceux de court terme. L'objectif était de répondre au défi financier des établissements d'enseignement supérieur dont le budget était diminué de 3 %, ce qui correspondait à la dépense affectée auparavant au financement des étudiants internationaux non européens. Cette réforme s'est accompagnée d'un doublement des

(15) Voir Charles et Delpech (2015) *op. cit.*

(16) Statistiques de l'OCDE, Education and Training, Foreign / international students enrolled

(17) Chandler A. (1985), *Foreign Students and Government Policy: Britain, France, and Germany*, American Council on Education, 78 p.

dispositifs des bourses en plus de financements supplémentaires accordés en fonction de critères de qualité. Il s'en est suivi une baisse importante des inscriptions des étudiants internationaux en Suède : – 26 % entre 2010 et 2012 au total, et particulièrement les non communautaires en mobilité individuelle (hors programme échange) : – 70 % entre 2010 et 2012. On observe suite à cette réforme une concentration de la mobilité individuelle dans les établissements mieux armés pour attirer les étudiants internationaux : avant la réforme, les cinq universités qui accueillaient 43 % des étudiants internationaux en 2010, en comptent 50 % en 2012.

En conclusion, les niveaux d'investissements dans l'enseignement supérieur sont très variables suivant les pays de l'OCDE. Une part de financement privée plus importante ne signifie pas nécessairement un désengagement de l'État. Appliquer des frais de scolarité élevés permet d'accroître les budgets des établissements et d'envoyer un signal de qualité des formations aux étudiants étrangers, tout en maintenant l'accessibilité des formations à travers de dispositifs solides de soutien financier aux étudiants, les plus efficaces étant les bourses et les prêts contingents. Des frais différenciés pour les étudiants étrangers (non UE, pour les pays européens) peuvent réduire temporairement l'attractivité des formations, mais cet effet n'est généralement pas durable.